

Objet : VENTE DE GRÉ À GRÉ DE COLONNES D'APPORT VOLONTAIRES.

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 novembre, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, au Centre José Arrieta à Saint-Cyprien, sous la présidence de Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Bureau :	10	Pour :	8
En exercice :	10	Vote :	Contre :
Présents :	8		0
		Abstention :	0

Présents : Dominique ANDRAULT, François BONNEAU, Thierry DEL POSO, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Jean ROMEO, Louis SALA, Jean-Jacques THIBAUT.

Absents excusés : Robert OLIVE, Nathalie PINEAU.

Secrétaire de séance : Jean ROMEO

Date de convocation : 04 novembre 2025

Le Président expose à l'Assemblée,

Suite à la modernisation du mode de collecte des points d'apport volontaires sur le territoire, le Pôle Déchets se retrouve avec un stock important de colonnes aériennes, enterrées et semi-enterrées devenues obsolètes.

C'est pourquoi il apparaît opportun de céder ces colonnes aux différentes collectivités qui pourraient être intéressées et ce aux prix définis ci-après :

TYPE DE COLONNES	NEUF	ETAT PASSABLE (Pour pièces)	ETAT MOYEN	ETAT BON
	100%	10%	20%	30%
AERIENNE EMR	1 400 €	140 €	280 €	420 €
AERIENNE VERRE	1 300 €	130 €	260 €	390 €
SEMI ENTERREE OM (ESE SEMIO 5m ³)	3 300 €	330 €	660 €	990 € (Avec cuve)
SEMI ENTERREE EMR (ESE SEMIO 5 m ³)	3 300 €	330 €	660 €	990 € (Avec cuve)
SEMI ENTERREE VERRE (ESE SEMIO 4 m ³)	3 500 €	350 €	700 €	1050 € (Avec cuve)
ENTERREE OM	4 800 €	480 €	960 €	1440 € (Avec cuve)
ENTERREE EMR	4 700 €	470 €	940 €	1410 € (Avec cuve)
ENTERREE VERRE	4 800 €	480 €	960 €	1440 € (Avec cuve)

La Communauté de communes Corbières Salanque Méditerranée a manifesté son intérêt pour acheter les colonnes semi-enterrées suivantes :

- 14 colonnes semi-enterrées OM à 660,00 € soit 9 240,00 €
- 4 colonnes semi-enterrées EMR à 660,00 € soit 2 640,00 €
- 1 colonnes semi-enterrées OM avec cuve à 990,00 €
- 1 colonnes semi-enterrées EMR avec cuve à 990,00 €

Soit un montant total de 13 860,00 €.

Considérant que la Communauté de communes Sud Roussillon a intérêt à céder de gré à gré à la Communauté de communes Corbières Salanque Méditerranée, les colonnes semi-enterrées décrites ci-dessus,

Vu les articles 1582 et suivants du code civil,

LE BUREAU, APRÈS EN AVOIR VALABLEMENT DÉLIBÉRÉ, ET À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS,

✚ **ACCEPTE** le principe de vendre de gré à gré à la communauté de communes Corbières Salanque Méditerranée les colonnes semi-enterrées décrites ci-avant au prix de 13 860,00 €,

✚ **AUTORISE** le Président ou son représentant dument habilité à signer tout acte utile à formaliser cette vente,

✚ **DIT QUE** la recette sera inscrite au budget principal de l'EPCI,

✚ **CHARGE** le Directeur Général des Services de l'exécution de la présente délibération qui sera portée à la connaissance du Conseil de Communauté.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,
Le Président**

